

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ESPACES DU QUATRO

1) CONTRACTANT : acteurs publics, associatifs et privés

Numéro SIRET :
Domiciliée à :
Courriel :

Madame, Monsieur :
Qualité du responsable :
Adresse :
Téléphone : Portable :
Courriel :

Les espaces du Quatro ne peuvent être mis à la disposition des particuliers pour un usage privé excepté sur les horaires d'ouverture du Quatro pour les motifs suivants : études/révision, accès wifi et travail en groupes.

2) PERIODE

Date :
Horaire de la manifestation :

ou

Récurrence :
Créneau horaire réservé :

Jours et horaires de mise à disposition :

- Priorité aux équipes du Quatro sur les mercredis, samedis et dimanches
- Du mardi au dimanche en journée et soirée
- Seules les acteurs baldiviens bénéficiant d'un badge d'accès au Quatro permanent peuvent venir les lundis après accord de la direction du Quatro (organisation avec le personnel d'entretien).

3) TYPE D'UTILISATION

Usage privé, interne
Description :

Manifestation publique
Description :

4) ESPACE MIS A DISPOSITION

	Auditorium	La Parenthèse	L'Alinéa	Mezzanine	Terrasse
Usage	Conférence Concert Assemblée Formation Spectacles...	Réunion Atelier	Réunion Atelier	Animation Cocktail	Animation Cocktail
Capacité d'accueil	70 pers.	20-25 pers. avec tables 35 pers. sur chaises	8 pers.avec tables 12 pers.sur chaises	20 pers	45 pers.

5) MATERIEL MIS A DISPOSITION

Merci de compléter la feuille de route associée au contrat.

6) TARIFICATION

Tarifs pour les acteurs publics, associatifs et privés :

	AUDITORIUM	LA PARENTHESE	L'ALINEA
1/2 JOURNEE	100 €	40 €	Gratuit
JOURNEE (jusqu'à 18h)	160 €	60 €	Gratuit
SOIREE (après 18h)	150 €	60 €	Gratuit
JOURNEE + SOIREE	370 €	100 €	Gratuit
FORFAIT MENAGE	100€	50€	Gratuit

Une cafetière et une bouilloire sont mises à disposition sur simple demande.

Autres tarifs :

- 50€ pour les assemblées générales des associations baldviennes qui souhaitent bénéficier de l'auditorium
- Forfait Auditorium + Visite Musée de la carte postale : réduction de 50% sur le ticket d'entrée adulte du musée
- Le déplacement injustifié de l'astreinte (déclenchement intempestif de l'alarme...) sera facturé à hauteur de 50€
- *Tarifs fixés selon la délibération du xx décembre 2022 et sous réserve de toute modification et d'augmentation du tarif en cours d'année.*

- Concernant le mobilier et le matériel, tout élément manquant ou toute dégradation sera facturé au contractant au coût du remplacement à neuf, y compris la main d'œuvre nécessaire
- Si les locaux ne sont pas rendus en bon état de propreté, le nettoyage sera facturé au prix du forfait.

8) RANGEMENT ET NETTOYAGE

- Sauf stipulation expresse prévue au contrat, l'organisateur assure lui même la mise en place des équipements mis à disposition (tables, chaises....).
- Le contractant devra laisser les lieux dans un état convenable après utilisation, libre de tout produit ayant servi aux activités et s'acquitter des tâches suivantes :
 - * ranger le matériel mis à disposition dans la configuration initiale
 - * mettre dans les poubelles les détritres s'il y a (papier, emballages...)
 - * nettoyer le sol et les tables : matériel et produit d'entretien seront mis à disposition
 - Auditorium : aspirateur, seau, lavette
 - La Parenthèse : aspirateur + éponges
 - L'Alinéa : aspirateur + éponges
 - * nettoyer les abords extérieurs (papiers, bouteilles.....) si besoin

9) ASSURANCES

- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Organisateur est à fournir en même temps que la caution. Elle doit couvrir les risques encourus durant la manifestation, notamment pour tous dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, ainsi que pour tous dommages causés aux biens confiés.
- Le contractant sera responsable des dégâts qui seront commis aux installations ainsi qu'au matériel qui sera mis à sa disposition.
- Le Maire dégage toute responsabilité concernant incidents et accidents pouvant survenir pendant la durée de la mise à disposition des différents espaces du Quatro.

10) ENGAGEMENT AU CONTRAT

- Le signataire du présent contrat certifie avoir pris connaissance du règlement d'établissement du Quatro figurant en annexe et s'engage à s'y conformer.
- L'organisateur de la manifestation se charge par ailleurs d'informer et de faire appliquer les consignes et directives par l'ensemble des personnes associées à l'organisation.

Fait à _____, le _____

Signature et cachet du contractant précédée de la mention « LU et APPROUVE »,

CONTACT : 02 97 51 13 19 / 02 97 51 15 14 – direction.culture@mairie-baud.fr
: LE QUATRO - 3 Avenue Jean Moulin – 56150 BAUD